

Durée	1 jour (7h)
Horaires	9h - 17h
Tarif	725 € HT adhérent 900 € HT non adhérent * déjeuner inclus

Modalités d'évaluation des acquis	Quizz oraux et études de cas, manipulation des modèles Excel visant à assurer la conformité vis-à-vis de la réglementation obligatoire
Public	Exploitants d'installations soumises à l'EU-ETS 4, Responsables QHSE (notamment les services Environnement / Energie)
Pré-requis	Aucun

Objectifs

- Appréhender les enjeux réglementaires de la phase 4 de l'EU-ETS
- Comprendre les exigences liées à la collecte des données historiques à réaliser en 2024 afin de :
 - Satisfaire les obligations réglementaires.
 - Donner du sens aux données à renseigner dans le fichier excel au format de la commission européenne obligatoire.
 - Effectuer une demande d'allocation de quotas gratuits conforme aux exigences réglementaires.

*NIM : National Implementation Measures

Moyens pédagogiques

- Commentaires et échanges avec les autres participants
- Visualisation du support de stage par vidéo projecteur
- Support de formation

Intervenant

- Expert du CITEPA

Programme

L'EU ETS évolue. La **Directive (UE) 2023/959 du 10 mai 2023** (modifiant la directive 2003/87/CE) fixe de nouvelles règles applicables dès 2024. Des actes d'exécution et actes délégués sont attendus d'ici fin 2023 voire début 2024 vis-à-vis des modalités pratiques de certains aspects liées à l'allocation de quotas à titre gratuit et à la déclaration des émissions.

La maîtrise des règles définies dans ces textes et la connaissance des documents obligatoires sont essentielles pour la compréhension des enjeux réglementaires, techniques et financiers associés à l'EU ETS 4.

1. **Contexte réglementaire** : enjeux, éléments clés, textes fondamentaux, acteurs, cycle de conformité, périmètre, nouveautés de la Directive EU ETS révisée
1. **Allocation de quotas à titre gratuit** : principes et paramètres de calcul, conditionnalités d'attribution des quotas gratuits (plans de neutralité climatiques, audits énergétiques, benchmarks), exigences nouvelles du découpage en sous-installations (MACF), modification du règlement 2019/331/CE dit « FAR (Free Allocation Rules) »
1. **Collecte des données - le formulaire « NIM 2024 »** : contenu, remplissage des données, points d'attention

Tout au long de la session, la formatrice ou le formateur s'attachera à présenter le fichier à compléter par les exploitants (fichier « NIM 2024 ») à travers un exemple fil rouge, afin d'illustrer le propos réglementaire et de cibler des points d'attention particuliers. Des quizz permettront également de mobiliser les participants sur les concepts nouveaux.

Livable

Support de formation numérique

Matériel nécessaire

Afin de profiter au mieux de notre formation, nous vous recommandons de vous munir de votre ordinateur portable (nous informer en cas d'impossibilité). Un accès internet WI-FI est prévu dans la salle de formation.